



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat David Bonny / René Thomet

2016-GC-107

Des véhicules avec batterie électrique et pile à combustible à hydrogène pour le parc automobile de l'Etat

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 8 septembre 2016, les députés David Bonny et René Thomet demandent au Conseil d'Etat de bien vouloir étudier de plus près l'achat de véhicules hybrides avec une batterie électrique et une pile à combustible à hydrogène comme prolongateur d'autonomie, tels qu'ils sont développés par la société Swiss Hydrogen SA, implantée dans le parc technologique BlueFactory. En effet, les postulants estiment que la voiture à hydrogène peut être considérée comme l'avenir probable de la mobilité propre à long terme et que pour cette raison elle mérite une étude sérieuse quant à son utilisation dans le parc de l'Etat.

Les députés susmentionnés demandent également que le Conseil d'Etat étudie l'opportunité d'intégrer ce type de véhicules dans son parc automobile, tenant compte du fait que le développement et la production du système de piles à combustible a lieu dans le canton de Fribourg par Swiss Hydrogen SA et que son actionnaire de référence est Groupe E.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Dans le cadre de sa stratégie Développement durable, le Conseil d'Etat a exprimé sa volonté d'intégrer des critères de durabilité dans ses achats de fournitures. Sa directive relative à l'achat des véhicules de l'Etat du 21 juin 2016 vise à favoriser des véhicules présentant un profil environnemental favorable et relève que le recours à des types de motorisation alternatifs, tels les véhicules hybrides, électriques ou à gaz, peut être justifié selon les besoins.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat décide de donner suite directe au postulat, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Il propose au Grand Conseil d'accepter le postulat et de prendre acte du rapport annexé.

28 novembre 2016